



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2023 / 2024**



PROCÈS-VERBAL N° 18

Réunion des :	19 DECEMBRE 2023 en visioconférence
Président de la CR :	Mickaël HERRIAU
Présents :	Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GO, Christian GUIBERT, Patrick PIOU, Patrick VAUCEL
Assistent :	Grégoire SORIN, C.T.R., Vincent GARNIER, C.T.R., Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusé :	Mickaël HERRIAU

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Championnats Régionaux

➤ Mise à jour des calendriers

Point sur les matches restants à jouer :

Championnat	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date initiale	Date de report
U 18 R1	26468895	Les Herbiers VF	Le Mans FC	09.12.2023	06.01.2024
U 18 R1	26468896	Le Poiré VF	Vertou USSA	09.12.2023	06.01.2024
U 18 R1	26468897	Angers Vaillante	Cholet SO	09.12.2023	06.01.2024
U 18 R2 – A	26469079	Beaucouzé SC	Thouaré US	09.12.2023	06.01.2024
U 18 R2 – A	26469082	Mayenne Stade FC	Angers SCA	09.12.2023	06.01.2023
U 18 R2 – B	26469130	St Nazaire AF	Pont St Martin FCGC	09.12.2023	20.12.2023
U 17 R2 – B	26481102	Bouaye FC	Segré ESHA	09.12.2023	06.01.2024

➤ CHAMPIONNATS 2^{ème} PHASE

Chaque district a transmis les clubs accédant à la 2^{ème} phase des championnats régionaux U 14 – U 15 et U 17 :

Accessions des équipes de district pour la 2^{ème} phase

U 14 – R2

District 44 : ST ETIENNE DE MONTLUC FCS (525241) – NANTES DERVALLIÈRES ASC (519195) – SAUTRON AS (514875)

District 49 : ST ANDRÉ ST MACAIRE (581902) – SEGRE ESHA (501894)

District 53 : GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER (582577)

District 72 : ALLONNES JS (519603) – SABLÉ FC (501926)

District 85 : GJ AUBIGNY ALLIANCE (580417) – FC CHALLANS (548894)

U 15 – R2

District 44 : ST FIACRE COTEAUX FC (582652) – ST MARC FOOT (534841) – GJ DE GOULAIN (561031)

District 49 : ANGERS NOTRE DAME DES CHAMPS (502159) – ANGERS VAILLANTE (509143)

District 53 : MESLAY DU MAINE AS (502271)

District 72 : SABLÉ FC (501926) – GJF MAINE CŒUR DE SARTHE – Joué l'Abbé (564389)

District 85 : GJ TALMONT STE FOY (581702) – GJ ASSON TREIZE SEPTIERS (550772)

U 17 – R2

District 44 : LES SORINIÈRES ELAN FOOT (513122) – SAUTRON AS (514875)

District 49 : ANGERS SC ANGEVIN (516991) – MONTREUIL JUIGNE BENE F. (544109)

District 53 : MERAL-COSSÉ US (547612) – ST BERTHEVIN US (502235)

District 72 : CS CHANGÉ (511708) – ST SATURNIN-LA MILESSE FC (530471)

District 85 : LA ROCHE SUR YON ESOFV (512163) – MONTAIGU VF (507116)

Mail de MONTREUIL JUIGNE BENE F. (544109) du 18.12.2023 sollicitant la Commission pour une accession exceptionnelle en U 15 R2. Dossier à traiter par le District du Maine et Loire.

3. Coupe PDL-Initiatives U 19

Matches restant à jouer – 2^{ème} tour éliminatoire

LE 6 JANVIER 2024

1. GJ ARDELAY AND CO	/	BEAUPREAU CHAPELLE FC
3. CHAUVE ECLAIR	/	CHALLANS FC
4. GJ LES SABLES D'OLONNE	/	LA ROCHE SUR YON VF
5. MULSANNE-TELOCHE AS	/	LA FLECHE RC
6. ST ANDRE DES EAUX	/	NANTES ST MEDARD DOULON
9. GUECELARD US	/	BONCHAMP ES
17. VERTOOU FOOT ES	/	GJ ST FULGENT USBB
18. ST HILAIRE CLISSON	/	GJ L'OIE FCCM
20. VAY MARSAC FC	/	PONTCHATEAU AOS
28. ST JULIEN DIVATTE	/	GJ BROUZIL CHAVAGRAB
29. GJ PAYS CHATAIGNERAIE	/	GJ AUBIGNY ALLIANCES
31. FROIDFOND FALLERON	/	ST BREVIN AC
32. COUERON CHABOSSIÈRE	/	GJ 3 FORETS SOUDAN
34. ST MARC FOOT	/	SAVENAY MALVILLE PFC
35. MOUILLERON LE CAPTIF	/	GJ MOUCHAMPS-VENDREN

RAPPEL : Le 3^{ème} tour est prévu le 20 janvier 2024 et le 4^{ème} tour le 27 janvier 2024.

4. Coupe PDL-Initiatives U 17

- Mail du GJ ARDELAY AND CO (552565) du 18.12.2023 sollicitant la Commission pour un report de leur rencontre au Samedi 23 décembre 2023 ou Samedi 13 janvier 2024 en raison d'une manifestation dans leur club le 6 janvier.

La Commission ne peut donner une suite favorable et informe le club que cette rencontre doit être jouée IMPÉRATIVEMENT le Samedi 6 janvier 2024 au plus tard. Possibilité de l'avancer si accord du club adverse.

Matches restant à jouer – 2^{ème} tour éliminatoire

LE 6 JANVIER 2024

3. PORNICHET ES	/	PONTCHATEAU AOS
4. NANTES ETOILE DU CENS	/	CHRISTOPHESEGUINIÈRE
9. LONGEVILLE ES	/	ILE D'ELLE CHAILLE V.
10. GJ BROUZIL-CHAVAGRAB	/	LE FIEF GESTE FC
11. ROCHESERVIÈRE BOUAINE	/	CHAUMES ARCHE FC
12. ST FIACRE COTEAUX FC	/	GJ ARDELAY AND CO
13. FAY BOUVRON FC	/	VERTOU FOOT ES
14. MAYBELEGER	/	GJ DENEE JS LAYON
15. ANGERS NDC	/	L'HUISSERIE
16. MERAL-COSSE US	/	GJ LION ST MARTIN
17. EST ANJOU JUMELLES	/	VAL DU LOIR FC (L'HOMME)
18. CHANGE CS 72	/	GJF CORNEANDARDBRAIN
19. GJ NORD EST MANCEAU	/	ANGERS CROIX BLANCHE
22. ST HILAIRE VIHIERES ST PAUL	/	ANDREZE JUB JALLAIS
21. GJ HAUT ANJOU	/	VILLEVEQUE SOUCELLES
23. AVRILLE AS 49	/	GJ VAL DE JOUANNE
24. LONGUENEE EN ANJOU	/	GUECELARD US

RAPPEL : Le 3^{ème} tour est prévu le 20 janvier 2024 et le 4^{ème} tour le 27 janvier 2024.

5. Prochaine réunion

JEUDI 4 JANVIER 2024 à 10 heures – C.S.R de St Sébastien sur Loire

- Composition groupes 2^{ème} phase
- Composition groupes Coupes PDL U 14 – U 15 – U 16
- Tirages des 3^{ème} et 4^{ème} tours éliminatoires des Coupes PDL-Initiatives U 19 et U 17

Le Président de séance,

P. PIOU

La Secrétaire administrative,

N. PERROTEL